

Le Voisin IIIAvion de Frantz & Quenault

DU COTÉ DE LA MÉDIATHÉOUE FRANTZ ET QUENAULT

DE NOUVEAUX ROMANS ET DVD À VOTRE DISPOSITION!

Ce mois-ci, vous retrouverez: Guillaume Musso, Aurélie Valognes, Franck Thilliez, ...

Du coté des DVD : 1917 de Sam Mendès, *Adam* de Maryam Touzani, *Le Voyage du Prince* (Jeunesse), *L'Aventure Préhistorique* (Jeunesse), ...



Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les déjections de leur animal. Des sacs sont à disposition dans les distributeurs de la commune.

Il est désagréable, même si parfois c'est censé porter bonheur, de marcher dessus.

Les employés communaux ont dégagé la rue Marius Lanet de toutes les feuilles jonchant le sol à l'aide du souffleur. Ils ont eu la désagréable surprise de recevoir des projections d'excréments en quantité. Si cela devait se reproduire, la rue ne serait plus nettoyée.







L'ensemble des compteurs d'eau de votre commune sera relevé :

Du 17/11 au 04/12/2020

ATTENTION, pour les habitations équipées du dispositif de télé-relève installé par SUEZ, il n'existe pas de compatibilité avec nos outils de relève.

Les agents releveurs de la société SBEAE (société sous-traitante de Veolia) doivent pouvoir accéder à l'ensemble des compteurs. Pour les compteurs inaccessibles ou difficiles d'accès, il vous sera possible de nous contacter pour nous communiquer vos index ou pour prendre rendez-vous avec nous.

Un courrier vous sera envoyé 10 jours avant le début de la campagne où tout sera expliqué.

MERCI pour votre compréhension

POUR TOUTES QUESTIONS: 0969 390 498

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les nouveaux habitants nés en 1952 et avant

sont priés de se faire connaître en Mairie





Le Joncavidulien

Bulletin municipal d'Octobre 2020

Mairie de Jonchery-sur-Vesle Place René Sarrette 51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts:

3 03.26.48.50.03

mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

☐ http:/www.joncherysurvesle.com Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h. Jeudi de 17h à 19h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h. Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin 51140 Jonchery-sur-Vesle 03.26.48.52.71 http://jonchery-pom.c3rb.org

La Poste:

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle Du lundi au vendredi de 09h15 à 11h15.

Numéros utiles :

Maison des services : 03 26 08 36 44

Véolia: 09 69 39 04 98 Enedis: 09 72 67 50 51 GRDF: 0 800 47 33 33

\mathcal{EDITO}

Madame, Monsieur,

Après plusieurs mois de sécheresse, la pluie, salvatrice pour nos jardins et nos cultures, a été en même temps, dévastatrice dans les Alpes Maritimes. Des images de villages anéantis ont bouleversé chacun d'entre nous. Nous avons une pensée émue pour tous les sinistrés et pour tous ceux qui ont perdu la vie. Comme après une guerre, le temps de la reconstruction sera long.

La patience doit être de mise également dans notre village.

Que de demandes! Toutes sont examinées et nous privilégions pour le moment, tout ce qui concerne la sécurité. Il est toute-fois dommage d'engager des dépenses conséquentes pour pallier au manque de civisme (ralentisseurs, interdiction de stationner, limitation de vitesse, chicanes etc..). Merci à tous de prendre conscience que le respect: des lois, du code de la route, ou des voisins, est le secret d'une vie agréable dans notre village.

Les travaux d'assainissement se poursuivent route nationale et la circulation sera encore perturbée jusqu'au 15 décembre.

L'opération « Nettoyons la Nature » a été un moment très convivial à renouveler. Même La pluie a tenu à participer à la fête!

La fête, nous n'avons guère le loisir de la faire actuellement, mais en continuant à respecter les gestes barrières, nous pourrons de nouveau profiter de bons moments.

Prenez soin de vous, bonnes vacances scolaires et à bientôt

Le Maire, Nadine POULAIN

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 7 octobre 2020

<u>Présents</u>: 16 <u>Pouvoirs</u>: 3 <u>Excusés:</u> 3

Délibération D_2020_2_1 : DENONCIATION DE LA CONVENTION PARC AUX DAIMS.

Vu la convention existante avec le Foyer Rémois pour héberger certaines associations,

Vu l'association ADMR qui était l'occupant principal,

Vu que l'ADMR a déménagé dans d'autres locaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De rapatrier les 3 associations restantes dans les locaux de la mairie et de dénoncer la convention avec la société FOYER REMOIS en respectant le préavis de rupture d'une durée de 3 mois, à compter du 13 octobre 2020.

Si la société FOYER REMOIS a besoin de récupérer les locaux avant la date de fin de préavis, la commune de Jonchery sur Vesle pourra interrompre cette durée de 3 mois.

Délibération D_2020_2_2 : ADHESION 2020 COTEAUX ET MAISON DE CHAMPAGNE.

Les collectivités territoriales et la profession de viti-vicole regroupées au sein de l'association Paysage du Champagne on engagé une inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco afin de faire reconnaitre la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine culturel et naturel séculaire du Champagne.

Afin de poursuivre les activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, l'association Paysage du Champagne devenu "Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" s'appuie en partie sur la cotisation versées par les communes de la zone d'engagement (320 communes de l'appellation Champagne).

Comme convenu lors de la dernière Assemblée générale mixte du 9 décembre 2016 et conformément au point n°4 de l'ordre du jour "Programme et budget 2018" l'association a lancé un appel à cotisation pour 2018.

Vu que la commune a déjà participée par le passé à cette association notamment en 2011,2016, 2017 pour le même tarif, Vu l'appel à 0,50€ / habitant.

Considérant l'intérêt de la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel et le patrimoine mixte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la Charte Paysage du Champagne et d'autoriser le Maire à signer la Charte.
- De s'engager dans le processus de gestion instauré dans la Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.
- De mandater la somme correspondant à 0,50€ par habitant, soit

1910x0,50=955€.

Délibération D 2020 2 3 : LOGICIELS INFORMATIQUE MAIRIE.

Vu que la commune utilise le logiciels JVS,

Vu le changement de personnels au secrétariat de la mairie,

Vu la demande du secrétariat pour changer de prestataire, Vu le devis reçu du Syndicat AGEDI (logiciels) pour un montant de

7 000 € TTC, Vu le devis de la société ASGA (maintenance informatique) pour un montant de 530€ HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accepter selon les préavis et modalités de rupture, les devis du Syndicat AGEDI et de la Société ASGA.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération D_2020_2_4 : CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA CUGR

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 1016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2020-16 du 10 juillet 2020 du Conseil communautaire portant arrêt du projet de la Charte de gouvernance,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 17 septembre 2020, Considérant que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance,

Considérant que le Conseil communautaire du 10 juillet 2020 a délibéré en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que la charte de gouvernance a pour objet de consacrer des principes et des règles de fonctionnement et d'organiser les institutions de la Communauté urbaine de façon à garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été présenté et débattu lors de la conférence des maires du 2 septembre 2020,

Considérant que la Conseil communautaire du 24 septembre 2020 arrêté un projet de charte de gouvernance pour le Grand Reims.

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été transmis aux conseils municipaux des communes membres pour avis, à rendre le 25 novembre 2020,

Vu la note explicative de synthèqe, jointe à la convocation et valant exposé des motifS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur le projet de charte de

gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération D_2020_2_5 : RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU GRAND REIMS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président de l'EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

DECIDE

De prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activité 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération 2020_2_6 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 17H.

Entendu l'exposé,

Vu la demande de l'agent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECID

De fermer le poste d'adjoint technique à 22h et d'ouvrir un poste d'adjoint technique à 17h.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Les travaux d'assainissement , route Nationale, se poursuivent. Ils seront terminés aux environs du 15 décembre.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux humides, rue des Chanvres, sont terminés. Le SIEM interviendra fin octobre pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique.
- G.R.D.F. propose de poser une antenne afin de procéder au relevé des compteurs à distance.
- Une réunion avec les copropriétaires de l'ensemble foncier de l'ancien Leclerc est prévue prochainement.

Le prochain Conseil municipal se déroulera le 4 novembre 2020.

Monsieur REMEN, Adjoint à la Communication :

- Le site Internet est en cours de mise à jour :
- Réactualisation de données.
- De nouvelles rubriques vont être ajoutées régulièrement.
- La page Facebook continue d'être alimentée régulièrement.
- Les informations sur les panneaux d'affichage électroniques sont également mises à jour régulièrement.
- Le CR du conseil municipal a été "relooké" avec ajout d'informations utiles notamment sur la première page.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

De l'été vers l'automne.

 Action "NETTOYONS LA NATURE" réussie le 26 septembre malgré un temps très maussade et pluvieux; 16 sacs de 5

- kgs environ de déchets ramassés, environ 40 personnes dont de nombreux enfants, un grand merci. Opération à renouveler sur le printemps.
- Commande des fleurs d'automne pour floraison printemps validée, quelques changements de plantation pour anticiper les changements climatiques sont prévus. Organisation des décorations de Noël en cours.



Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à l'Aménagement et à la sécurité :

- La commission s'est réunie le Samedi 11 Octobre afin d'aborder les orientations 2021 dans un contexte de crise sanitaire.
- Les mois à venir seront également importants puisque nous allons pouvoir reprendre progressivement les inspections techniques et réglementaires des bâtiments communaux. Elles se dérouleront d'Octobre à Janvier 2021

Monsieur Manuel MARX, Adjoint aux Espaces verts et à la voirie :

- Les chenilles processionnaires du parc aux daims sont parties. Plus de danger pour l'instant, à surveiller au printemps prochain.
- La commission espaces verts et voirie s'est réunie le lundi 28 septembre.

Monsieur Damien LUGNIER, Adjoint à la Culture.

- Le spectacle de Noël est suspendu à l'évolution sanitaire et à l'interdiction sine die des mises à disposition de salles communales. Risque d'annulation.
- Contacts pris avec l'AFM correspondant local pour l'organisation du Téléthon 2020, la manifestation est maintenue sans rassemblement, les clubs et associations y seront associés (tournois, fleurs, enveloppes, etc ...)
- Les projets médiathèque se précisent : évolution des horaires, animations Halloween, recherche d'un animateur bénévole pour le club photo, relocalisation des clubs à la médiathèque, annulation des concerts de la BDM, report du projet de concert cabaret en mars 2021...
- Poursuite des dossiers en cours : création d'une course running à moyen terme, création d'une animation vidéo sur la mairie à Noël, évolution des critères de subvention des associations et clubs...